



SAISON 2024/2025



CHARTRE DE BONNE CONDUITE & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Bureau du Club, composé de membres élus et tous bénévoles, définit la politique du Club RCPL de Lamballe et en fixe les règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le Bureau demande à chaque membre d'adhérer à la présente Charte de bonne conduite en même temps qu'il prend sa licence.

● CHARTRE LICENCIÉ (Y COMPRIS NON JOUEUR) :

En tant que licencié du Club RCPL de Lamballe, je m'engage à :

- Lire, signer et respecter (ou faire respecter à mon enfant) la présente Charte et le Règlement Intérieur du Club
- Respecter les autres joueurs et membres du Club
- Respecter les entraîneurs et les arbitres
- Répondre le plus rapidement possible quant à ma participation aux matchs et tournois organisés
- M'impliquer dans la vie du Club en participant le plus souvent possible aux matchs organisés, aux activités et aux manifestations de ma catégorie et des autres catégories (arbitrage et table de marque notamment)
- Lors des rencontres « à domicile », je viens en avance de la rencontre pour accueillir l'équipe reçue, aider à la mise en place des bancs, des filets, de la table de marque, de l'espace convivial (buvette)... et participe au rangement de la Halle des Sports du Liffré après la rencontre.

● CHARTRE DES PARENTS (CAS DU LICENCIÉ MINEUR) :

En tant que parent de licencié du Club RCPL de Lamballe, je m'engage à :

- Lire, signer et faire respecter à mon enfant (et par moi-même) la présente Charte et le Règlement Intérieur du Club
- Respecter les autres joueurs et membres du Club, ainsi que les entraîneurs et les arbitres
- N'intervenir en aucun cas auprès des entraîneurs et à s'adresser uniquement aux responsables d'équipes pour toute demande
- Ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif et les choix des entraîneurs (composition des équipes, placement des joueurs et stratégies de jeu), sauf si je suis coach
- Accompagner mon (les) enfant(s) jusqu'aux vestiaires de la halle des sports du Liffré avant le début des entraînements et des matchs pour les aider à s'équiper et à être présents pour le(s) reprendre en charge dès la sortie de la salle
- Suivre pour des raisons évidentes de sécurité, les entraînements et les matchs depuis les gradins (sauf si je suis coach ou licencié moi-même)
- Participer autant que possible, à la vie du Club (tournois, déplacements, sponsoring...), ceci toujours en liaison étroite avec le responsable d'équipe
- Ne prendre aucune initiative ou décision pouvant engager la responsabilité du Club sans autorisation préalable du Bureau du Club RCPL de Lamballe,

En cas de non-respect des règles, de la présente Charte ou du Règlement Intérieur du Club, la sanction pour un hockeyeur (prise à l'entraînement ou en match) peut être l'exclusion temporaire de la halle des sports du Liffré. Cette sanction sera appliquée par une mise sur le banc pour une période adaptée à la faute commise.

Vous vous inscrivez ou inscrivez votre enfant pour la pratique d'un sport collectif...

... cela implique que vous avez pris connaissance du règlement intérieur du Club RCPL de Lamballe, Des matchs à domicile et en déplacement seront organisés. Les joueurs et les parents seront invités au bénévolat lors de chaque manifestation (matchs ou festivités) car c'est l'unique moyen de construire et de pérenniser notre esprit d'équipe.

Les membres du Bureau, bénévoles, comptent sur votre participation active pour que vive le Club !

● RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

En tant que Licencié ou Membre du Club RCPL de Lamballe j'accepte le présent règlement :

1) Un règlement intérieur des équipements sportifs de Lamballe Terre & Mer a été adopté par le Conseil communautaire. Un exemplaire de ce règlement est à votre disposition auprès des responsables de section. Nous vous indiquons toutefois quelques prescriptions qui, si elles n'étaient pas respectées, entraîneraient la suspension de notre autorisation d'utiliser ces équipements.

2) Les cotisations peuvent être réglées en plusieurs fois ou à une date définie sur le dos du chèque mais le règlement est à donner au Bureau avec le dossier complet dès l'inscription. Les nouveaux adhérents non encore licenciés peuvent essayer gratuitement 3 séances (contre signature d'une décharge).

3) Le paiement de la licence est dû en totalité indépendamment de la date d'adhésion au club.

4) Les certificats médicaux, pour les majeurs seront renouvelables tous les 3 ans, entre temps un questionnaire médical pour les seniors sera demandé. Pour les licenciés mineurs, seul un questionnaire médical sera demandé, en cas d'une réponse positive, alors un certificat médical sera demandé avant de saisir les licences informatiquement : en cas de non fourniture, le Club se réserve le droit d'exclure un joueur de la halle des sports du Liffré.

5) **Le port du casque est obligatoire.** Les protections aux poignets sont fortement recommandées lors des figures acrobatiques ou pour les débutants. **Interdiction de patiner en dehors des vestiaires ou du terrain.**

6) Chaque adhérent s'engage à respecter les décisions du Bureau : en cas de désaccord, le Président réunira les intéressés avec les membres du Bureau pour décision. En cas de comportement incorrect, le Bureau pourra prononcer des sanctions, pouvant aller à une « mise sur le banc » ou un renvoi temporaire.

7) Le Club ne remboursera pas un licencié en cas de départ volontaire ou exclusion de celui-ci. La licence fédérale ne fera l'objet d'aucun remboursement.

8) Le matériel prêté par le Club devra être restitué en fin de saison, nettoyé et en bon état (gardien entre autre). Dans le cas contraire, le Club se réserve le droit d'encaisser la caution déposée en début d'année.

9) Tout membre ou joueur s'engage à respecter les locaux et le matériel du Club (bureaux, vestiaires, douches, sanitaires...). Toute dégradation volontaire fera l'objet d'une demande de remboursement des dégâts auprès du responsable

10) L'introduction et la consommation d'alcool est interdite dans les bureaux, locaux et vestiaires de la halle des sports du Liffré. Il est strictement interdit de fumer dans ces mêmes locaux.

11) Les personnes responsables des entraînements assureront la garde des licenciés mineurs **¼ d'heure maximum** après la fin des cours. Les licenciés doivent rester près des animateurs. Passé ce délai, les enfants devront **impérativement être repris par les parents** ou les personnes responsables, le club n'étant plus responsable. La personne venant déposer l'enfant à l'entraînement devra **s'assurer de la présence de l'animateur avant de repartir, afin d'être sûre que le cours soit dispensé.**

12) Chaque joueur ou parent de joueur s'engage à respecter les décisions des arbitres, des entraîneurs et des responsables d'équipe ou du Bureau lors des entraînements, matchs ou tournois et s'engage à jouer les matchs avec un esprit sportif, dans un total respect des autres.

13) Chaque joueur s'engage à participer aux entraînements, matchs et tournois sauf cas de force majeure.

14) Lors des matchs, seuls les joueurs, dirigeants, responsables d'équipe sont autorisés à rentrer dans les vestiaires.

15) Les non-licenciés n'ont pas accès à la structure (équipements sportifs mis à disposition du Club) et aux actions du Club.

16) Le Club RCPL de Lamballe décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et du matériel.

17) En dehors des heures d'entraînement habituelles, il est strictement interdit d'utiliser la halle des sports du Liffré sans l'accord préalable du Président. Seuls les licenciés du RCPL peuvent participer aux entraînements. Le club n'est en aucun cas responsable si le licencié quitte la salle avant la fin de l'entraînement.

Lors des déplacements en championnat, rencontre amicale, stages et manifestations, le transport est assuré par les parents des joueurs concernés ou par les encadrants en bus. **Les joueurs dont les parents n'assurent pas le transport se verront demander une contribution financière en fonction de la distance du lieu du match.**

Tout licencié qui participera à une bataille pendant un match ou à l'occasion d'un match sera exclu des compétitions pour une année franche à compter de la faute.